

ADVENIS

Société anonyme au capital de 4.725.492 euros
Siège social : 52 rue de Bassano – 75008 PARIS
402 002 687 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2020

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le mercredi 29 juillet 2019 à 10 heures au siège social de la Société, 52 rue de Bassano à Paris (75008), à « huis clos » hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer ou d'y assister, en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de leur choix.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions et valant avis de convocation a été publié au BALO du 24 juin 2020.

Un avis de convocation sera publié dans le journal le Publicateur Légal dans son édition du 13 juillet 2020. En outre, un avis de convocation sera adressé par courrier aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif.

Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet www.advenis.com.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société ou à CACEIS Corporate Trust – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site de la Société : www.advenis.com, rubrique « Investisseurs ».